



Grand Conseil
Commission des institutions et de la famille

Grosser Rat
Kommission für Institutionen und Familienfragen

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire à la Constituante du canton du Valais pour la fin de ses travaux

Rapport de la commission IF

1. Déroulement des travaux

La Commission des institutions et de la famille (IF) s'est réunie le 27 juin 2022 de 16h30 à 18h15, dans la salle du Grand Conseil, à Sion.

Commission IF

Membres	Remplacé par	27.06.2022
VOEFFRAY BARRAS Chantal, Le Centre, présidente		<input checked="" type="checkbox"/>
REVAZ Damien, PLR/FDP, vice-président		<input checked="" type="checkbox"/>
DUPUIS Emilie, PS/GC		<input checked="" type="checkbox"/>
FLOREY Gilles, Die Mitte Oberwallis	RIEDER Christian	<input checked="" type="checkbox"/>
FONTANNAZ Blaise, Le Centre	REY Edouard	<input checked="" type="checkbox"/>
GASSER Christian, SVPO	excusé	<input type="checkbox"/>
KESSI PRAZ Maude, Les Vert.e.s		<input checked="" type="checkbox"/>
LOGEAN Grégory, UDC		<input checked="" type="checkbox"/>
SCHMID Anja Katharina, CSPO		<input checked="" type="checkbox"/>
THELER Maud, PS/GC, rapporteure		<input checked="" type="checkbox"/>
TRISTAN Martine, PLR/FDP		<input checked="" type="checkbox"/>
WELSCHEN Rafael, Die Mitte Oberwallis	PFAMMATTER Evelyne	<input checked="" type="checkbox"/>
ALBRECHT Natacha, PLR/ FDP		<input checked="" type="checkbox"/>

Service parlementaire

Monsieur PERRUCHOU Vaïc, collaborateur scientifique

Représentants de la Constituante

Madame GIANADDA Géraldine, coordinatrice du Collège présidentiel de la Constituante

Monsieur ROBYR Florian, secrétaire général de la Constituante

Monsieur REGOTZ Kurt, membre du Collège présidentiel de la Constituante

Représentants de la COFI

Monsieur VIEUX Mikael, Vice-Président de la COFI

Madame BONVIN Claire-Lise, membre de la COFI

Monsieur BIRBAUM Thomas, membre de la COFI

Tous les liens contenus dans ce rapport ont été consultés entre le 22 juin 2022 et le 4 août 2022. Le Service parlementaire n'a pas d'influence sur les liens externes dont la validité peut évoluer au fil du temps.

2. Introduction

La Présidente de la commission IF recommande aux députés siégeant à la fois à la Constituante et au Grand Conseil de se récuser pour ces débats en vertu de l'art. 13 [LOCRP](#). Un intérêt direct privé est avéré, étant donné que ces députés continueraient à être défrayés pour leurs activités à la Constituante.

Les textes régissant la Constituante sont le [Décret](#) sur la Constituante et le [Règlement](#) de la Constituante.

En novembre 2019, un crédit d'engagement avait été accordé à hauteur de CHF 6,2 millions [pour l'ensemble des travaux de la Constituante pour les années 2019 à 2022 \(décision, session de novembre 2019\)](#).

En octobre 2020, le délai de quatre ans pour la remise du projet (art.3 [Décret](#) sur la constituante), a été prolongé de 6 mois. en raison de la pandémie du covid ([modification](#) du décret sur la Constituante, session d'octobre 2020). Le projet de la nouvelle Constitution devra être remis au 17 juin 2023, faute de quoi la révision totale aura échoué.

En automne 2021, la Constituante a siégé 10 jours pour rédiger l'avant-projet de 1^{ère} lecture. Ce projet a été soumis à des spécialistes en droit constitutionnel, Madame Odile [AMMANN](#) et Monsieur Pascal [MAHON](#). Ces experts ont rendu leur [rapport](#) en février 2022.

Les sessions de 2021, tenues hors du bâtiment du Grand Conseil en raison du covid, ont engendré des frais supplémentaires. Ces coûts sont estimés à 500'000 CHF.

De février à mai 2022, les commissions thématiques ont œuvré à la rédaction de [l'avant-projet de 2^e lecture](#). L'entrée en matière pour le projet de 2^e lecture a été approuvée en juin 2022. La 2^e lecture se tiendra en septembre. Six à sept jours sont prévus à cet effet.

C'est uniquement à l'issue de ces débats, au 25 octobre 2022, qu'il sera possible de déterminer si une éventuelle 3^e lecture sera nécessaire. Aux vues des actuelles discussions, cette éventualité est probable.

Avec ou sans 3^e lecture, la Constituante continuera son travail dans le courant de 2023. La commission de [coordination](#) et la commission de [rédaction](#) seront de toute manière sollicitées.

3. Questions, remarques & entrée en matière

Pourquoi une demande de crédit complémentaire est-elle déposée au Grand Conseil ?

Le crédit initial de 6,2 millions est d'ores et déjà dépassé. La Constituante sollicite donc un crédit complémentaire :

- Dans le cadre du budget 2022, le Grand Conseil a approuvé CHF 1'833'000 de budget en faveur de la Constituante ([mandats](#) de prestations 2022, p.10) ;
 - Les montants déjà perçus par la Constituante pour les années 2019, 2020 et 2021 s'élèvent à CHF 4'850'773 (message du présent projet, p.3, contexte budgétaire).
- Le total des montants du budget 2022, soit CHF 1'833'000, et des montants déjà perçus, soit CHF 4'850'773 s'élève à CHF 6'683'773 ;
 - La [décision](#) de 2019 prévoyait un crédit de CHF 6'200'000 ;
 - Le Crédit initial est ainsi dépassé de CHF 483'773 dans le cadre du budget 2022.
 - Si un crédit d'engagement accordé se révèle insuffisant, avant ou pendant l'accomplissement du projet prévu, un crédit complémentaire doit être demandé à l'autorité compétente, avant tout nouvel engagement (art.19 al. 1 [LGCAF](#)) ;
 - La Constituante fonctionne de manière indépendante (art. 2 [décret](#) sur la Constituante), avec l'appui de l'inspection des finances (art. 7 [règlement](#) de la Constituante du canton du Valais) pour le contrôle des comptes.
 - L'inspection des finances n'est pas impliquée dans le cadre du budget de la Constituante ;
 - Le Conseil d'État n'est pas impliqué pour le financement de la Constituante ;
 - Il intègre néanmoins le projet de budget de la Constituante dans le budget global transmis au Grand Conseil.
 - Dans le cadre des discussions sur le budget 2022, le Grand Conseil n'avait pas été rendu attentif au dépassement du crédit initial. La Constituante n'a pas été auditionnée par le Grand Conseil à ce sujet.
- La Constituante estime ses besoins pour l'exercice 2023 à CHF 800'000 ;
 - En y additionnant les CHF 483'773 déjà approuvés, l'on obtient CHF 1'283'773, ce qui correspond approximativement au montant demandé.

Pourquoi cette demande de crédit complémentaire est-elle traitée par la commission IF et non par la COFI?

Les commissions thématiques sont compétentes pour les demandes de crédit complémentaire (art. 3 al. 1c [cahier](#) des charges des cothem). Le Bureau a attribué ce projet à la commission IF.

Quels travaux ont été effectués par les collaborateurs de la constituante en faveur de la Chancellerie durant la période Covid ?

Deux collaborateurs de la Constituante ont travaillé sur un projet en faveur du service de l'Information (IVS) de la Chancellerie dans le cadre de la « bourse des compétences » mise en place par le Service des ressources humaines.

Les documents en annexe donnent plus de détails sur les tâches effectuées dans ce cadre.

Comment les prestations effectuées par les collaborateurs de la Constituante en faveur de la Chancellerie ont-elles été comptabilisées ?

Ces prestations ont été imputées au budget de la Constituante.

Dès le départ, aucune compensation budgétaire n'était envisagée entre la Chancellerie et la Constituante. L'idée de base était de mettre à disposition une force de travail désœuvrée en raison du covid.

La prolongation du délai au 17 juin 2023 a-t-elle engendré des coûts supplémentaires ?

Selon les représentants de la Constituante, aucun surcoût direct en raison de la prolongation n'a été engendré, à l'exception des coûts liés au fonctionnement du secrétariat.

Dans le cadre des débats de 2020, l'impact pour les finances et le personnel était défini comme suit par le message correspondant ([Rapport](#) sur la modification de l'article 3 alinéa 1 du décret du 14 juin 2018 sur la Constituante, p.3, point 6) :

« La prolongation du délai de remise du projet de nouvelle Constitution de six mois n'engendre pas de coûts supplémentaires directement liés aux travaux de la Constituante. »

Des coûts supplémentaires seront par contre engendrés par la prolongation de l'activité du secrétariat général de la Constituante (4 EPT), qui soutient les travaux de cette dernière, d'une durée correspondante à la prolongation du délai de remise du projet de nouvelle Constitution. »

Le budget de la Constituante pour 2023 prévoit CHF 800'000. Environ CHF 600'000 sont prévus pour les indemnités de séances et CHF 200'000 pour les salaires du personnel du secrétariat général. Une incidence liée aux travaux de la Constituante, outre les activités du secrétariat général, est engendrée.

Quel est l'agenda de la Constituante pour 2023 ?

Le Bureau de la Constituante planche actuellement sur 4 séances plénières pour 2023. Il envisage deux variantes :

- 2^e lecture bis : seuls des articles présélectionnés feraient l'objet de débats.
- 3^e lecture : débats sur l'ensemble du projet.

Sans 3^e lecture, il n'est pas dit que les services de tous les collaborateurs de la Constituante soient nécessaires en 2023. Les frais de secrétariat s'élevant à environ CHF 200'000, il resterait ainsi CHF 600'000 pour les indemnités de séances. Le Bureau estime le coût d'une journée de séance plénière à CHF 85'000.

Un député fait remarquer que les indemnités de séances ne correspondent qu'à 37% des coûts de la Constituante. Une séance de nuit coûtant environ CHF 15'000, il estime que la prolongation des débats n'est pas la source principale de frais.

	Fonds déjà utilisés (de 2019 à 2021)	Fonds prévus (de 2022 à 2023)	Coût total (de 2019 à 2023)
Indemnités de séances	1'795'950.00	810'000.00	2'605'950.00
Dédommagements (indemnités de déplacement, indemnité informatique, repas des commissions)	528'738.57	205'000.00	733'738.57
Indemnité forfaitaire annuelle pour les groupes politiques	259'000.00	260'000.00	519'000.00
Salaires du personnel du secrétariat général	1'204'113.15	754'000.00	1'958'113.15
Cotisations patronales et autres charges de personnel	308'878.75	240'000.00	548'878.75
Prestations de service et honoraires (Canal9, interprètes, traductions, système d'enregistrement, etc.)	698'028.70	320'000.00	1'018'028.70
Autres charges (matériel, marchandises, locations de salles, etc.)	56'064.49	42'000.00	98'064.49
TOTAL	4'850'773.66	2'631'000.00	7'481'773.66

Pourquoi ne pas attendre la fin de la 2^e lecture pour effectuer cette demande ?

L'inspection des finances a recommandé à la Constituante d'anticiper son budget et de le soumettre à l'avance au Grand Conseil. En attendant la fin de 2022, le risque qu'aucun fonds ne soit disponible pour le début 2023 aurait été élevé.

Le Grand Conseil aurait alors probablement procédé à des négociations de dernières minutes afin de permettre l'allocation de fonds à la Constituante.

La demande de crédit complémentaire actuelle est-elle suffisante pour couvrir les besoins de la Constituante jusqu'au 17 juin 2023 ?

Madame GIANADDA avait avancé que les montants actuels couvriraient tous les besoins futurs. Monsieur ROBYR avait par la suite exposé que si ces montants venaient à ne pas suffire, une nouvelle demande serait formulée. Monsieur REGOTZ avait ajouté que si tous les députés exploitaient le maximum de leur temps de parole, le montant de 800'000 CHF ne serait pas suffisant.

Suite à ces propos contradictoires, la constituante a été invitée à préciser sa position officielle à posteriori (prise de position originale en annexe) :

« ... si les travaux de deuxième lecture se déroulent à un rythme analogue aux travaux de la lecture précédente et si aucun événement inattendu et imprévisible engendrant des coûts supplémentaires n'intervient (à l'instar des surcoûts relatifs au Covid-19), la demande de crédit complémentaire sera suffisante pour couvrir les besoins de la Constituante jusqu'au 17 juin 2023. »

Quelles circonstances ont mené à un dépassement du crédit d'engagement de 2019 ?

Les montants initiaux n'avaient pas fait l'objet d'une analyse poussée. Lors de la détermination du crédit de 2019, la planification avait dû être établie sans avoir effectué les négociations avec les prestataires au préalable. Elle était néanmoins réaliste.

À titre comparatif, les représentants de la Constituante indiquent que la révision du Canton de Fribourg avait coûté CHF 5,2 millions et celle du Canton de Genève CHF 15 millions.

Tous les éléments de coûts sur lesquelles une prise d'influence était possible ont été limités. Un nombre de séances prédéfini a été établi pour le travail des commissions thématiques, qui s'y sont jusqu'à présent tenu.

Il est très difficile d'estimer avec précision le temps nécessaire au traitement de toutes les affaires durant session. Tous les députés ont le droit de s'exprimer. Réduire le temps de parole reviendrait à restreindre le débat démocratique. Des débats fournis engendrent ainsi des frais sur lesquels les organes de la Constituante n'ont pas d'emprise directe.

Les sessions extra-muros ont engendré des dépenses d'environ CHF 500'000. Ces montants sont similaires à ceux du Service parlementaire pour les sessions extra-muros du Grand Conseil en 2021.

Les négociations avec les prestataires pour les séances extra-muros ont été mutualisées avec le Service parlementaire. Les coûts étaient cependant assumés de manière séparée pour chaque institution.

À titre d'exemple, les retransmissions de canal 9 coûtent deux fois plus cher (environ 32'000 CHF / jour) en session extra-muros que dans le bâtiment du Grand Conseil. Pour toutes les sessions hors murs effectuées, le système de vote a engendré une facture d'environ CHF 100'000.

Un rapport sur les surcoûts liés au covid a été fourni au Conseil d'État en 2020. Ce dernier est également disponible en annexe.

À 11 voix pour, 1 contre et 0 abstention (12 votants), la commission IF accepte l'entrée en matière.

4. Lecture de détail

Aucune prise de parole effectuée.

5. Débat et vote final

Un député regrette ne pas avoir eu plus d'information à disposition afin de se prononcer sur ce crédit complémentaire. Les procédures concernées, compétences en matière d'approbation du projet ainsi que l'utilisation du budget 2023 sont restées vagues.

Un commissaire fait remarquer que dans le cadre du budget 2022, un dépassement du crédit initial a été accepté. Le Grand Conseil n'avait pas été rendu attentif à ce fait, mais a néanmoins approuvé ce dépassement. La date butoir du 17 juin 2023 pour la remise du projet de constitution est remémorée.

Un membre de la commission déplore le manque de transparence portant sur l'utilisation du crédit complémentaire ou les conséquences financières du covid. Il constate qu'une réponse claire n'a pas été fournie en ce qui concerne la tenue d'une 3^e lecture et l'impact financier que cela impliquerait. À ses yeux, cette manière de travailler n'est pas appropriée.

Un député estime ne pas être en mesure de prendre une décision en toute connaissance de cause avec les informations actuellement à disposition. Il regrette le manque de transparence envers le citoyen en ce qui concerne les frais engendrés par le covid.

Malgré ce manque de transparence, un commissaire remarque que la question de fond est de déterminer si oui ou non des fonds sont alloués à la Constituante pour permettre la fin de ses travaux.

Par 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions (12 votants), la Commission des institutions et de la famille accepte le Projet de demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 1'280'000 pour la fin des travaux de la Constituante du canton du Valais.

6. Compléments d'information

Plusieurs sujets étant restés ouverts à l'issue des débats, des compléments d'information ont été intégrés à ce rapport et sont disponibles en annexe.

Les députés de la commission ne disposaient en effet pas de l'ensemble des informations contenues dans ce rapport au moment de la prise de décision.

Nous tenons à remercier les représentants de la Constituante, le secrétariat de la COFI ainsi que l'Inspection des Finances pour leur excellente collaboration ainsi que les différents échanges qui ont eu lieu après le traitement de cet objet.

Les points suivants ont pu être éclaircis à posteriori :

- La répartition des coûts liés au covid a été précisée ;
- La nature des prestations fournies à la chancellerie dans le cadre de la « bourse des compétences » a été précisée ;
- Les détails concernant l'utilisation planifiée du crédit complémentaire ont été fournis ;
- La Constituante a précisé que les montants demandés sont suffisants pour garantir la fin des travaux au 17 juin 2023 dans des conditions normales ;
- La Constituante est indépendante. Le Conseil d'État n'est ainsi pas compétent pour valider ce crédit et ne s'est pas prononcé sur le sujet ;
- Le Parlement a déjà accepté de facto un dépassement du crédit initial à hauteur de CHF 483'773 lors de l'approbation du budget 2022 ([mandats](#) de prestations 2022, p.10) ;
- Afin de respecter le cadre légal en vigueur (art. 19 al. 1 [LGCAF](#)), il est néanmoins nécessaire d'intégrer ce montant (CHF 483'773) au présent projet, auquel s'ajoutent les CHF 800'000 demandés pour le budget 2023 ;
 - Cette demande de crédit complémentaire aurait idéalement dû se faire avant la validation du budget 2022, vu que le [crédit initial](#) de CHF 6,2 millions était dépassé à cette occasion.

La Présidente
Chantal VOEFFRAY BARRAS

La Rapporteuse
Maud THELER

Annexe à la demande de crédit complémentaire pour la fin des travaux de la Constituanten du canton du Valais

En date du 5 juillet 2022, M. Vaic Perruchoud, secrétaire de la Commission IF du Grand Conseil, a adressé aux représentants de la Constituanten une demande d'informations complémentaires en lien avec la séance de la commission IF du 27 juin 2022 portant sur la demande de crédit complémentaire pour la Constituanten.

Les informations demandées figurent ci-après, à la suite des demandes formulées par M. Perruchoud en titre.

Répartition des coûts (environ 500'000 CHF) engendrés par le Covid

Prestataire	Détail	Coût ordinaire	Coût réel	Surcoût
Canal9	(8'000/jour) + TVA	70'441.00	99'598.80	29'157.80
Screen Light Data (technicien)	Surcoûts d'installation	4'000.00	4'675.00	675.00
PKE (syst. vote électronique)		-	77'517.00	77'517.00
PKE (cabines interprètes Sion)	Installation de cabines séparées	-	1'121.80	1'121.80
Déplacements Brig	Surcoût Constituant-e-s	28'314.00	53'852.50	25'538.50
Déplacements Martigny	Surcoût Constituant-e-s	16'988.40	22'162.05	5'173.65
Recapp (retranscription)	Travail supplémentaire	-	807.75	807.75
Tests Covid-19	Session de décembre 2021	-	5'576.00	5'576.00
Gel hydroalcoolique et masques		-	599.45	599.45
Simplonhalle	concierge + nettoyage (5j.)	-	3'769.60	3'769.60
CERM Martigny	Location 3 jours	-	31'610.00	31'610.00
Frais d'hébergement secrétariat général		-	670.00	670.00
Frais de repas session novembre 2020	Traiteurs Martigny	-		5'932.45
Secrétariat général	Salaires et charges Janvier - juin 2023	-	315'883.00	315'883.00
TOTAL				504'032.00

Nature des prestations effectuées en faveur de la Chancellerie

Voir document annexe « PROJET D'AMELIORATION DU GUICHET VIRTUEL »

Détails concernant l'utilisation envisagée de l'ensemble du crédit complémentaire, en y incluant le budget 2022 (au format demandé par M. Perruchoud)

	Fonds déjà utilisés (de 2019 à 2021)	Fonds prévus (de 2022 à 2023)	Coût total (de 2019 à 2023)
Indemnités de séances	1'795'950.00	810'000.00	2'605'950.00
Dédommagements (indemnités de déplacement, indemnité informatique, repas des commissions)	528'738.57	205'000.00	733'738.57
Indemnité forfaitaire annuelle pour les groupes politiques	259'000.00	260'000.00	519'000.00
Salaires du personnel du secrétariat général	1'204'113.15	754'000.00	1'958'113.15
Cotisations patronales et autres charges de personnel (secrétariat général + membres de la Constituante)	308'878.75	240'000.00	548'878.75
Prestations de service et honoraires (Canal9, interprètes, traductions, système d'enregistrement, etc.)	698'028.70	320'000.00	1'018'028.70
Autres charges (matériel, marchandises, locations de salles, etc.)	56'064.49	42'000.00	98'064.49
TOTAL	4'850'773.66	2'631'000.00	7'481'773.66

Concernant le présent projet, Madame GIANADDA avait avancé que les montants actuels couvriraient tous les besoins futurs. Monsieur ROBYR avait par la suite exposé que si ces montants venaient à ne pas suffire, une nouvelle demande serait formulée. Monsieur REGOTZ avait ajouté que si tous les députés exploitaient le maximum de leur temps de parole, le montant de 800'000 CHF ne serait pas suffisant. Pourriez-vous nous communiquer la position officielle de la Constituante pour la question suivante : La demande de crédit complémentaire actuelle est-elle suffisante pour couvrir les besoins de la Constituante jusqu'au 17 juin 2023 ?

Comme toute projection budgétaire, la demande de crédit complémentaire actuelle est basée sur une estimation raisonnable, et notamment sur l'expérience de la lecture des principes et de la première lecture, du temps que nécessiteront les plénums de la deuxième lecture en automne 2022. Il est rappelé à cet égard que ce sont les séances plénières qui engendrent la majorité des coûts de la Constituante. Comme cela est indiqué dans le message adressé au Grand Conseil, il n'est pas possible de fixer de manière contraignante le nombre de séances plénières que nécessite une lecture du projet de Constitution, chaque membre élu de la Constituante disposant de son droit démocratique de déposer des amendements et de s'exprimer en plénum, dans les limites du Règlement qui prévoit les mêmes temps de parole que ceux attribués aux membres du Grand Conseil. Ainsi, à l'instar du Grand Conseil, si chaque membre de la Constituante utilisait pleinement le temps de parole qui lui est accordé par le règlement, il faudrait non loin de 2 journées entières de plénum pour traiter un seul article du projet de Constitution. Toutefois, si les travaux de deuxième lecture se déroulent à un rythme analogue aux travaux de la lecture précédente et si aucun événement inattendu et imprévisible engendrant des coûts supplémentaires n'intervient (à l'instar des surcoûts relatifs au Covid-19), la demande de crédit complémentaire sera suffisante pour couvrir les besoins de la Constituante jusqu'au 17 juin 2023.

Concernant le budget 2022, des informations en lien avec le dépassement du crédit initial de 6,2 millions CHF ont-elles été adressées au Grand Conseil lors des discussions sur le budget 2022 ?

A l'instar de tous les autres services de l'État, la Constituante adresse son projet de budget au Conseil d'État, qui transmet ensuite le projet de budget global avec ses explications au Grand Conseil pour traitement. Il n'y a pas eu de discussions ni d'informations données par la Constituante au Grand Conseil relatives à son budget 2022. La Constituante n'a par ailleurs pas été auditionnée par le Grand Conseil à ce sujet.

Finalement, nous tenons à relever que dans son message du 18 septembre 2020 relatif à sa demande de crédit supplémentaire (COVID) pour l'année 2020, la Constituante avait indiqué au point 4 (page 2) que « Le 14 novembre 2019, le Grand Conseil a accordé à la Constituante un budget global de 6,2 millions de francs pour l'ensemble de ses travaux. Si la Constituante a pu boucler ses comptes 2019 avec un total de dépenses légèrement inférieur au budget, il n'en sera pas de même pour l'année 2020 avec les conséquences financières de la pandémie de coronavirus. Cela aura donc également une influence sur le crédit global accordé à la Constituante. ».

Sion, le 26 juillet 2022

Les administrateurs du Collège présidentiel de la Constituante :
Géraldine Gianadda et Gaël Bourgeois

Le secrétaire général : **Florian Robyr**

CANTON DU VALAIS PROJET D'AMELIORATION DU GUICHET VIRTUEL

EN BREF

Nom du projet : Amélioration du contenu du guichet virtuel sur www.vs.ch

Objet du projet : Contenu/information en ligne à destination des bénéficiaires de prestations

Bénéficiaire : Chancellerie d'État, service de l'Information (IVS) | André Mudry, chef de l'information

Ressources : Phases 1 et 2 : 1 EPT (2 collaborateurs à 80% et 20%) de mai à août 2020

Phase 3 : ressources internes des services et du Service de l'Information

Contacts : florian.robyr@constit.vs.ch et christine.bitz@constit.vs.ch (phases 1 et 2)

I. CONTEXTE

Le guichet virtuel accessible sur le portail du canton du Valais www.vs.ch n'est en l'état pas satisfaisant. Certaines thématiques ne présentent qu'un contenu partiel, voire quasiment inexistant. Les thématiques pauvres en contenu ont d'ailleurs été retirées du guichet. De plus, certains documents sont mal positionnés dans l'arborescence du fait d'un *taggage* imprécis opéré par les services. En principe, tout nouveau document produit par un service et utile aux bénéficiaires de prestations et informations de l'Etat (particuliers, entreprises, institutions publiques, etc.) doit être *taggé* adéquatement en vue d'un accès aisé sur le portail www.vs.ch. Actuellement, cette accessibilité n'est pas optimale.

Le Secrétariat général de la Constituante disposant de ressources non mobilisées du fait de la suspension des travaux suite à la pandémie du coronavirus, deux personnes ont été mises à disposition du Service de l'Information à respectivement 80% et 20% via la « bourse des compétences » pour effectuer le travail d'analyse et de conceptualisation du projet, de mai à août 2020 environ.

II. OBJECTIFS

L'objectif du projet est de disposer d'un guichet virtuel présentant l'ensemble des prestations de l'administration cantonale avec le contenu essentiel. Pour ce faire, il s'agit prioritairement d'établir un diagnostic de l'offre actuelle (structure, contenu) et de proposer un concept d'implémentation adéquat, qui puisse être opérationnalisé à l'interne, en fonction des ressources disponibles.

III. PHASAGE

Le projet est conçu en trois étapes. Les deux premières sont prises en charge par F. Robyr et C. Bitz conformément aux indications ci-avant.

1. Analyse et état des lieux

1.1. Analyse des exigences fédérales actuelles, cf. normes *EGovernment standards* (www.ech.ch)

- 1.2. Analyse des guichets virtuels d'autres cantons (JU, NE, FR, SG), mise en évidence des qualités et faiblesses.
- 1.3. Analyse de la structure actuelle du guichet virtuel valaisan (navigation, thématiques, accès/entrées par catégorie (particuliers, entreprises, ligne de vie, etc.), mise en évidence des faiblesses et manques au niveau structurel.
- 1.4. Analyse du contenu actuellement accessible via les différentes entrées (thèmes, ligne de vie).

2. Concept d'implémentation

- 2.1. Définition des améliorations et modifications à apporter sur la structure du guichet virtuel et de la ligne de vie (architecture, entrées, dénominations).
- 2.2. Définition des améliorations et modifications à apporter sur les contenus :
 - 2.2.1. Contenus manquants
 - 2.2.2. Contenus mal positionnés.
- 2.3. Définition des priorités d'implémentation (actions prioritaires).
- 2.4. Au besoin : rédaction d'un mode d'emploi à destination des services.

3. Mise en œuvre du concept d'implémentation

Une fois le rapport concernant les phases 1 et 2 rendu, le Service de l'Information se chargera d'en initier et organiser la mise en œuvre.

IV. LIVRABLE

Un rapport écrit portant sur les phases 1 et 2 du projet sera remis à l'issue des travaux.

Florian ROBYR et Christine BITZ, 20 avril 2020

Vaic PERRUCHOUD

De: Vaic PERRUCHOUD
Envoyé: mardi, 5 juillet 2022 14:39
À: Florian ROBYR; Geraldine GIANADDA; Kurt REGOTZ
Cc: Chantal VOEFFRAY-BARRAS
Objet: crédit complémentaire - commission IF

Catégories: IF

Madame Gianadda, Messieurs Robyr et Regotz,

Nous vous contactons en lien avec la séance de la commission IF du 27 juin 2022 portant sur la demande de crédit complémentaire à la Constituante.

À cette occasion, la commission avait formulé les demandes d'informations complémentaires suivantes :

- La répartition des coûts (environ 500'000 CHF) engendrés par le Covid ;
- la nature des prestations effectuées en faveur de la Chancellerie ;
- Les détails concernant l'utilisation envisagée de l'ensemble du crédit complémentaire, en y incluant le budget 2022. À Ces fins, nous vous suggérons d'utiliser le format suivant :

	Fonds déjà utilisés (de 2019 à 2021)	Fonds prévus (de 2022 à 2023)	Coût total (de 2019 à 2023)
Indemnités de séances	1'795'950.00		
Dédommagements (indemnités de déplacement, indemnité informatique, repas des commissions)	528'738.57		
Indemnité forfaitaire annuelle pour les groupes politiques	259'000.00		
Salaires du personnel du secrétariat général	1'204'113.15		
Cotisations patronales et autres charges de personnel	308'878.75		
Prestations de service et honoraires (Canal9, interprètes, traductions, système d'enregistrement, etc.)	698'028.70		
Autres charges (matériel, marchandises, locations de salles, etc.)	56'064.49		
TOTAL	4'850'773.66		

Concernant le présent projet, Madame GIANADDA avait avancé que les montants actuels couvriraient tous les besoins futurs. Monsieur ROBYR avait par la suite exposé que si ces montants venaient à ne pas suffire, une nouvelle demande serait formulée. Monsieur REGOTZ avait ajouté que si tous les députés exploitaient le maximum de leur temps de parole, le montant de 800'000 CHF ne serait pas suffisant. Pourriez-vous nous communiquer la position officielle de la Constituante pour la question suivante :

- La demande de crédit complémentaire actuelle est-elle suffisante pour couvrir les besoins de la Constituante jusqu'au 17 juin 2023 ?

Concernant le budget 2022 :

- Des informations en lien avec le dépassement du crédit initial de 6,2 millions CHF ont-elles été adressées au Grand Conseil lors des discussions sur le budget 2022 ?

Nous nous réjouissons de **recevoir ces compléments d'information** d'ici au plus tard **au 29 juillet 2022** afin de les inclure dans le rapport de commission.

Nous restons à votre disposition pour toute question complémentaire.

Meilleures salutations,



Vaïc Perruchoud

Wissenschaftlicher Mitarbeiter / Korrespondent Gesundheit Sicherheit
Collaborateur scientifique / correspondant santé sécurité

Grosser Rat / Grand Conseil
Parlamentsdienst / Service Parlementaire
[Grand-Pont 4](#)
CH - 1951 Sion

Tel : 027 606 21 91
email : vaic.perruchoud@parl.vs.ch
[LinkedIn](#)

Vaic PERRUCHOUD

De: Régis BOVIER
Envoyé: mercredi, 6 juillet 2022 08:57
À: Vaic PERRUCHOUD
Cc: Chantal VOEFFRAY-BARRAS; Peter SCHNYDER; Florian ROBYR; Boris CINA
Objet: RE: Constituante - crédit complémentaire

Catégories: IF

Bonjour M. Perruchoud,

Comme vous l'avez justement relevé, l'Inspection des finances procède au contrôle annuel des comptes de la Constituante.

Elle n'intervient pas dans votre processus budgétaire.

En restant à votre disposition pour d'autres informations ou pour un entretien, je vous souhaite une bonne journée et une bonne suite de semaine.



Régis Bovier
Adjoint
Expert-réviseur agréé

Présidence
Inspection des finances
Rue de la Dent-Blanche 20
CH – 1951 Sion

Tél : 027 606 27 06
Mobile : 078 808 45 73

email : regis.bovier@admin.vs.ch

 Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce courriel !

De : Vaic PERRUCHOUD <Vaic.PERRUCHOUD@parl.vs.ch>
Envoyé : mardi, 5 juillet 2022 14:40
À : IF <IF@admin.vs.ch>
Cc : Chantal VOEFFRAY-BARRAS <Chantal.VOEFFRAY-BARRAS@parl.vs.ch>
Objet : Constituante - crédit complémentaire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa séance du 27.06.2022, la commission IF a traité une demande de crédit complémentaire pour la Constituante.

La Constituante fonctionne de manière indépendante (art. 2 [décret](#) sur la Constituante), néanmoins avec l'appui de l'inspection des finances (art. 7 [règlement](#) de la Constituante du canton du Valais), qui contrôle les comptes.

Considérant votre rôle, pourriez-vous nous fournir des informations concernant les points suivants :

- Le contrôle des comptes, tel mentionné dans le règlement de la Constituante, inclus-t-il une assistance pour la préparation du budget de la Constituante ?

- Si tel est le cas, l'inspection des finances a-t-elle attiré l'attention de la Constituante sur le dépassement du [crédit initial](#) de 6,2 millions CHF lors de la préparation du budget 2022 de la Constituante ?

Meilleures salutations,



Vaïc Perruchoud
Wissenschaftlicher Mitarbeiter / Korrespondent Gesundheit Sicherheit
Collaborateur scientifique / correspondant santé sécurité

Grosser Rat / Grand Conseil
Parlamentsdienst / Service Parlementaire
[Grand-Pont 4](#)
CH - 1951 Sion

Tel : 027 606 21 91
email : vaic.perruchoud@parl.vs.ch
[LinkedIn](#)